

12064/19

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 25 septembre 2019

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 25 septembre 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination du directeur exécutif adjoint de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

E 14304



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 20 septembre 2019
(OR. en)

12064/19

PI 126

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination du directeur exécutif adjoint
de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

DÉCISION (UE) 2019/... DU CONSEIL

du ...

**portant nomination du directeur exécutif adjoint de l'Office de l'Union européenne
pour la propriété intellectuelle**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur
la marque de l'Union européenne¹, et notamment son article 158, paragraphe 6,

¹ JO L 154 du 16.6.2017, p. 1.

Considérant que, le 4 juin 2019, une liste des candidats au poste de directeur exécutif adjoint de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (ci-après dénommé "Office") a été présentée au Conseil par le conseil d'administration de l'Office,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

1. M. Andrea DI CARLO, né à Rome (Italie) le 9 septembre 1970, est nommé directeur exécutif adjoint de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (ci-après dénommé "Office") pour un mandat d'une durée de cinq ans.
2. La date à laquelle commence à courir le mandat de cinq ans visé au paragraphe 1 est fixée par le conseil d'administration de l'Office.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

Par le Conseil

Le président
